

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

25 Février 2013

L'an deux mil treize le vingt-cinq février le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert Allard, Maire.

**Présents ou représentés:** Gilbert Allard, Serge Boex, Henri Mouille, Michel Roux, Serge Contat, Franca Viviland, Laurent Aegerter, Gérard Burnier ,Annick Desternes., Claude Montagne, Francis Baulet, Jean Bernard Bibollet, Josette Rivollet, Yvan Rosnoble

**Absent :** Pierre Bergoend

Monsieur Serge Boex est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire accueille Monsieur Denis Duvernay Conseiller Général, il le remercie de sa présence et souhaite évoquer les problèmes de voirie. Monsieur Duvernay apprécie de venir dans les communes en tant que vice-président de la voirie au Conseil Général pour expliquer la politique du conseil général dans ce domaine.

**1 Rond-point de la Bathia :** Le conseil général a repris le dossier en totalité. Le plan de financement est inscrit au budget et le calendrier est fixé comme suit :

-Le 28/01/2013 le dossier a été soumis à l'étude d'impact avec confirmation que la DREAL a bien pris en compte le dossier.

- Avant la fin du 2° trimestre, consultation pour la maîtrise d'œuvre externe (rédaction du MAPA mars 2013), consultation DCP, analyse et notification.

-2° trimestre 2013 dossier DUP, étude d'impact par le prestataire et envoi en Préfecture du dossier pour mise à l'enquête publique.

-Début 2014 enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, bilan et délibération du maître d'ouvrage, arrêté de DUP.

-3° trimestre 2014 reprise ponctuelle au niveau de l'avant projet en fonction du bilan de l'enquête, concertation des concessionnaires réseau.

-Fin 2014 lancement du dossier de consultation des entreprises(DCE)

-Début 2015 : analyse des dossiers et lancement des travaux .

-Fin 2015 fin des travaux.

Les propriétaires seront consultés dès avril 2013. Monsieur le Maire précise que les conjoints Collomb ont pris un avocat et ce dernier a demandé une entrevue. Monsieur Duvernay souhaite être présent à cet entretien. Laurent Aegerter demande si la commune participera financièrement. Monsieur Duvernay répond qu'une convention sera passée avec le Conseil Général car l'éclairage public et les trottoirs seront à la charge de la commune.

## **2. Fermeture de routes à la Madeleine et à Moussy**

Lors d'une réunion avec les techniciens du conseil général, les conseillers généraux des cantons de Reignier et de la Roche sur Foron, les maires de Cornier et de Pers-Jussy, les autocaristes, il avait été décidé, eu égard à sa dangerosité, de fermer le carrefour CD2/CD6, autant sur Cornier que sur Pers-Jussy, la présence des ronds-points de Moussy et de la Bégaudière favorisant la sécurisation des accès. Le Maire de Pers-Jussy a fait une consultation auprès des riverains. Suite à cette réunion publique il est revenu en arrière en n'acceptant qu'une partie de la fermeture de la route de Chevrier.

Le conseil général prendra à sa charge la totalité des travaux. Monsieur Contat demande qui a évalué le risque de dangerosité de ces sorties. Monsieur Duvernay lui répond qu'une carte des risques a été établie par le conseil général afin de diminuer le plus possible le nombre d'accès sur les départementales et tous les points dangereux seront à terme supprimés. En ce qui concerne les limitations de vitesses sur les routes classées à grande circulation, la limite est de 90 km à l'heure pour éviter les effets d'accordéon.

## **3. Contournement du Chef-lieu**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la requalification du chef-lieu, il est inscrit dans le PADD, une voie de contournement du chef-lieu. La DDE avait fait un projet de voirie partant du cimetière jusqu'à chez Alufer. Cette proposition impacte les propriétaires de terres agricoles.

Une autre option avait été proposée à partir du Châtelet jusqu'à Chevilly mais qui a rencontré une forte opposition des habitants d'Arenthon. Monsieur le Maire sollicite Denis Duvernay pour initier une réunion avec le conseil général, la DDE et les deux communes. Monsieur Duvernay pense qu'il faut d'abord faire un choix et après il pourra fédérer le projet.

Après discussion, le conseil municipal opte pour l'option du contournement par le cimetière. Les études seront à prévoir au budget.

Laurent Aegerter demande où en est le projet de caserne des pompiers. Monsieur Duvernay informe le conseil qu'une réunion va être organisée prochainement et ce dossier peut être managé par le conseil général avec la collaboration de Teractem, organisme non soumis au code des marchés publics ce qui facilite les démarches administratives et avec l'appui financier de la Caisse des Dépôts.

Monsieur le Maire remercie Denis Duvernay pour toutes ces informations avant de le raccompagner.

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2013: Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé.

## **1. documents d'urbanisme**

### **Permis de Construire :**

- L'agence AER a déposé le permis pour la réhabilitation de l'école. Ce projet est conforme aux esquisses résultant d'une grande concertation avec les élus, l'architecte et les instituteurs.

### **Déclaration préalable :**

- Monsieur Bonnassie a déposé une déclaration préalable pour un mur de clôture sur sa propriété chemin du chable. Avis favorable.
- Madame Gormand a déposé une déclaration préalable pour la réhabilitation d'une pièce et ajout de fenêtres sur sa propriété Route du Pralet. Avis favorable.
- Monsieur Poulcallec a déposé une déclaration préalable pour des panneaux solaires sur sa maison route de Cornier. Avis favorable.

**DIA** : Maitre Achard nous a fait parvenir une DIA concernant une habitation au lotissement du Cadet appartenant à Mr Hourez et vendu à Mr Celant pour un montant de 485 000 €. Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

## **2. Point sur l'avancement du projet budget 2013**

Depuis la dernière réunion de la commission finances, nous avons reçu le devis de B3 pour la rampe des vestiaires du foot et il faudra inscrire la somme de 48 500 €. Par contre nous n'avons pas pour l'instant les chiffres des dotations de l'Etat ni l'état des impôts.

## **3. Point sur la réunion de la commission d'appel d'offres pour l'école**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 février. 66 offres ont été reçues dans le cadre du marché pour la réhabilitation de l'école. L'économiste de l'agence AER analyse les offres avant de nous transmettre les résultats. De prime abord, le montant de l'enveloppe serait inférieur de 13.5 % par rapport à l'estimation sans les options.

#### **4. Rapport des commissions**

**Commission communication** : Michel Roux donnera une liste des photos qu'il souhaite pour le site internet à Serge Boex. Franca Viviani fixe la première réunion pour l'élaboration du bulletin municipal le mardi 5 mars à 16 h.

**Commission voirie** : Serge Contat informe le conseil que le fossé de la route du Châtelet a été curé. La commission voirie se réunira après le dégel pour évaluer les travaux de voirie pour 2013.

#### **5. Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture de la plainte qu'a déposée Maître Falconnet contre Monsieur Pioutaz pour l'implantation d'un mobil home sur un terrain classé en AP.

Monsieur le Maire propose que Mr Bacino qui avait réalisé le dossier ZAC, se voie confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix de la gestion de cette ZAC par le biais d'une régie.

Une chouette effraie a été retrouvée morte dans le beffroi de l'église. L'office national de la nature et de la faune ainsi que la LPO ont été alertés et ils voulaient arrêter les travaux de l'église jusqu'en mai. Après analyse, cet oiseau a succombé à une mort naturelle.

Laurent Aegerter a été interpellé par des jeunes qui trouvent que rien n'est fait pour eux notamment pour les loisirs. Monsieur le Maire propose d'écouter leurs suggestions dans le cadre de la réflexion de la requalification du chef-lieu.

**Information sur la dématérialisation des convocations du conseil municipal.** Dès le mois prochain et pour les élus qui le souhaitent, les convocations et procès verbaux seront transmis par informatique.

Prochaine réunion du conseil municipal le 25 mars 2013.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et clôt la séance.